RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Stages NDC Basketball · été 2027

Version du 30/10/2026

Ce règlement s'applique à tous les participants des stages NDC Basketball, mineurs comme majeurs, pendant toute la durée du stage, y compris les temps libres, les repas, les déplacements et la nuit. En signant l'autorisation parentale (ou l'engagement du participant majeur) lors de l'inscription, le responsable légal et le participant déclarent l'avoir lu et l'accepter.

1. Encadrement

Le stage est placé sous la responsabilité du directeur des camps, **Nils Poulard**, joignable pendant le stage au +33 6 95 66 67 96, et de l'équipe d'encadrement (entraîneurs diplômés et kinésithérapeute). Le participant suit leurs consignes à tout moment.

2. Horaires et participation

Le participant respecte les horaires du programme, des repas et du coucher fixés par l'encadrement. La participation à toutes les séances et activités du programme est obligatoire, sauf avis médical ou décision de l'encadrement.

3. Déplacements et sorties

Le participant ne quitte jamais le lieu du stage ou d'hébergement sans être accompagné d'un membre de l'encadrement. Tous les déplacements se font en groupe et encadrés. Un départ anticipé n'est possible que sur demande écrite du responsable légal : le participant mineur n'est alors remis qu'au responsable légal ou à la personne qu'il a désignée par écrit, sur présentation d'une pièce d'identité.

4. Hébergement et vie collective

Les chambres ne sont pas mixtes. L'accès aux chambres des autres participants est soumis aux règles fixées par l'encadrement, et l'accès aux chambres de l'autre sexe est interdit. Chacun respecte le calme, le sommeil des autres, la propreté des chambres et des espaces communs, ainsi que le règlement de l'établissement d'hébergement.

5. Respect des personnes

Le participant fait preuve de respect envers les autres participants, l'encadrement, le personnel des établissements et toute personne rencontrée pendant le stage. Les violences physiques ou verbales, le harcèlement, les moqueries, les propos discriminatoires et le bizutage sont strictement interdits.

6. Interdictions

Sont interdits pendant toute la durée du stage, y compris pour les participants majeurs : l'alcool, le tabac et la cigarette électronique, toute drogue ou substance illicite, ainsi que tout objet dangereux. Leur détection entraîne la confiscation et l'information immédiate du responsable légal.

7. Téléphones, photos et réseaux sociaux

L'usage du téléphone est limité aux temps prévus par l'encadrement ; il n'est pas utilisé pendant les entraînements, les repas et la nuit, selon les modalités fixées sur place. Il est interdit de photographier ou de filmer une personne sans son accord, et de diffuser des images d'autres participants sans leur accord et celui de leurs parents.

8. Matériel et locaux

Le participant prend soin du matériel, des équipements sportifs et des locaux mis à disposition. Toute dégradation volontaire est facturée au responsable légal.

9. Santé

Les médicaments, avec leur ordonnance, sont remis au directeur des camps à l'arrivée ; aucun traitement n'est conservé dans les chambres, sauf accord écrit (traitement d'urgence par exemple). Le participant signale sans attendre toute blessure, douleur ou malaise à l'encadrement. La fiche sanitaire doit avoir été transmise avant le début du stage.

10. Objets de valeur et argent

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes. NDC PROD décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

11. Sanctions

En cas de non-respect du règlement, l'encadrement peut, selon la gravité : adresser un avertissement, informer le responsable légal, exclure le participant d'une activité, ou prononcer son **exclusion du stage**. En cas d'exclusion, le responsable légal est prévenu et vient chercher le participant mineur, ou organise son retour, **à ses frais** ; aucun remboursement n'est dû (article 9 des conditions générales de vente).